Vandœuvre

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Sommaire

CONCLUSION	p.14
Vandoeuvre 2022 : la dette	p.13
La section d'investissement : les principales recettes	p.11
La section d'investissement : les principales dépenses	p.10
Vandoeuvre 2022 : l'investissement	p.10
Vandoeuvre 2022 : l'épargne et l'autofinancement	p.9
La section de fonctionnement : les principales recettes	p.6
La section de fonctionnement : les principales dépenses	p.3
Vandoeuvre 2022 : les équilibres de fonctionnement	p.3



Le compte administratif 2022 de la collectivité présente un excédent global cumulé de **1 133 558,33 euros**, contre **2 080 285,80 euros** en 2021 (étant précisé que la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022, alors qu'elle avait sollicité 2,5 millions d'euros en 2021).

PRESENTATION GENERALE DU CA 2022					
SECTION	Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	Solde reporté	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	35 115 568,53	357 926,62			35 473 495,15
RECETTES	36 953 476,20	415 000,00		2 069 473,02	39 437 949,22
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	5 022 019,81		1 258 201,67		6 280 221,48
RECETTES	2 290 060,45			1 159 265,29	3 449 325,74
TOTAL DEPENSES				41 753 716,63	
TOTAL RECETTES				42 887 274,96	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE				1 133 558,33	

Dans un contexte sensiblement impacté par la crise inflationniste, la collectivité a, en 2022, dégagé un excédent global cumulé significatif, porté par un excédent de la section de fonctionnement de **3 964 454,07 euros**, et un déficit d'investissement de **1 572 694,07 euros**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : les principales dépenses

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT CA 2021 CA 2022 Ecart n/n-1 D011 Charges à caractère général 6 884 k€ 6 778 k€ -1,53 % D012 Dépenses de personnel 21 122 k€ 22 182 k€ 5,02 % D014 Atténuations de produits 28 k€ 28 k€ 0,8% D65 Autres charges de gestion courante 4 438 k€ 5 227 k€ 17,77 % D66 Charges financières 87 k€ 101 k€ 15,83 % D67 Charges exceptionnelles 109 k€ 1 k€ -99,08 % D022 Dépenses imprévues (BP uniquement) D68 réelles Dotations aux amortissements et 0 k€ 0 k€ provisions Autres dépenses de fonctionnement & imprévues 0 k€ 0 k€ 32 667 k€ 34 317 k€ Total dépenses de fonctionnement 5,05 % (87,28 %) (87,77 %)

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 5,05 % entre 2021 et 2022.

1/Les charges à caractère général (dépenses des services, contrats, prestations, fluides, fournitures et stocks, etc.)

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (D011)	6 883 776 €	6778478€	-1,53 %
Achat de prestations de services (D 6042)	760 364 €	911 835 €	19,92 %
Achats de matériels (D 605)	0€	0€	
Eau (D 60 611)	126 819 €	147 514 €	16,32 %
Energie électricité (D 60 612)	458 676 €	597 936 €	30,36 %
Chauffage (D 60 613)	451 534 €	474 165 €	5,01 %
Carburants (D 60 622)	1 267 €	1 415 €	11,68 %
Alimentation (D 60 623)	26 410 €	56 212 €	112,84 %
Fournitures (D 60 63)	621 378 €	581 648 €	-6,39 %
Contrat de Prestations de services (D 611)	732 299 €	0€	-100 %
Location immobilière (D 6132)	42 969 €	55 699 €	29,63 %
Location mobilière (D 6135)	131 693 €	203 877 €	54,81 %
Charges locatives (D 614)	146 648 €	114 480 €	-21,94 %
Entretien Immobilier (D 6152)	219 936 €	154 774 €	-29,63 %
Entretien mobilier (D 6155)	207 657 €	175 409 €	-15,53 %
Maintenance (D 6156)	453 968 €	394 578 €	-13,08 %
Assurances (D 616)	84 955 €	84 055 €	-1,06 %
Études et recherches (D 617)	0€	58 206 €	ns
Divers (D 618)	180 413 €	875 862 €	385,48 %
Honoraires (D 622)	109 337 €	79 573 €	-27,22 %
Cérémonies (D 6232)	29 089 €	52 344 €	79,94 %
Transports de biens et collectifs (D 624)	21 442 €	32 045 €	49,45 %
Déplacements missions (D 625)	41 952 €	10 438 €	-75,12 %
Télécoms (D 6262)	72 330 €	67 811 €	-6,25 %
Frais de nettoyage (D 6283)	214 487 €	271 547 €	26,6 %
Autres	1 748 153 €	1 377 055 €	-21,23 %

La diminution affichée de ce chapitre budgétaire (- 1,53 %) s'explique principalement par des transferts de charges vers le chapitre 65, liés aux modifications survenues dans la nomenclature M57 relatives notamment aux remboursements de frais à la Métropole du Grand Nancy (services informatiques, téléphonie, PSVN).

Toute chose égale par ailleurs, dans un contexte international marqué par l'invasion russe en Ukraine et une situation inflationniste significative, les dépenses relatives aux fluides (énergie, électricité, chauffage) ont augmenté de **17,8 %** (soit 161 891 euros).

L'année 2022 a également vu s'accroître les dépenses relatives aux événements organisés par la ville (manifestations, concerts, etc.) à hauteur de **19,9** %, étant rappelé que le premier semestre de l'année 2021 avait été impacté par la situation sanitaire relative à la pandémie de COVID.

En ce sens, d'autres dépenses présentées dans le tableau ci-dessus connaissent la même évolution (locations mobilières, cérémonies, transports).

Par ailleurs, la collectivité a accru, en 2022, son effort en termes d'entretien de son patrimoine et de ses locaux, via une dépense globale de frais de nettoyage en hausse de **26,6 %**.

In fine, les dépenses des services demeurent contenues au regard des éléments conjoncturels évoqués, par un processus rigoureux de validation des dépenses entre les services, le service des finances et la direction générale.

A titre d'exemples, et en écho avec le rapport d'activité 2022, voici quelques projets portés par les différents services de la ville en 2022 :

- . Vandoeuvre In Game (ville numérique)
- . Désir de Nature (développement durable)
- . Diagnostic santé et actions de prévention (santé)
- . Concert des séniors « années 80 » (culture)
- . Etats généraux du sport et festival du sport (sports)
- . Fête du jeu et 30 ans de la Ludothèque (Ludothèque)
- . Semaine de la petite enfance (petite enfance)
- . Tour de la mirabelle et divers événements autour du vélo (actions transversales)
- . Refonte des marchés de nettoyage et formation des agents à de nouvelles techniques (propreté des locaux)
- . Mise en place du portail familles (enseignement)
- . Evénements autour des cultures urbaines et city plage (jeunesse)
- . Fête des associations (vie associative)
- . Mise en place d'une nouvelle revue de presse (direction générale + communication)
- . Dématérialisation des démarches d'urbanisme (urbanisme)
- . Pilotage de projets sur le Centre Commercial des Nations et la centralité (Pôle aménagement économique + direction générale).

Et bien d'autres..

2/Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté de **5** % en 2022, sous l'effet des mesures endogènes et exogènes suivantes :

- . les revalorisations du SMIC survenues au 1^{er} janvier (+0,9%), 1^{er} mai (+ 2,65%) et au 1^{er} Août (2,01%),
- . la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5% au 1er juillet,
- . la remise à jour du tableau des emplois approuvée par délibération du 7 juin 2022,
- . la revalorisation de l'ensemble des régimes indemnitaires de la ville approuvée par délibération du 12 décembre 2022,
- . l'instauration d'un régime indemnitaire (IAT) au sein de la Police Municipale approuvée par délibération du 12 décembre 2022,
- . le glissement « vieillisse-technicité » ainsi que les avancements et promotions accordés dans le cadre des évolutions annuelles de carrière.

Ainsi, dans un contexte inflationniste et dans une volonté de redynamiser l'attractivité de la collectivité, les mesures internes impulsées par la majorité municipale, conjuguées aux mesures externes décidées au niveau de l'Etat, ont représenté des engagements budgétaires significatifs à destination des agents (de l'ordre de 1 million d'euros, dont 40% pour les mesures exogènes et 60% pour les mesures endogènes).

Pour rappel, la fonction publique territoriale est constituée à plus de 75% d'agents de catégorie C, dont le pouvoir d'achat est particulièrement exposé en cette période.

3/Les subventions versées

Les subventions versées aux associations sont restées stables entre 2022 et 2021, les attributions faisant l'objet de réunions d'arbitrages sur dossier lors de l'élaboration du budget primitif, ainsi que lors des commissions trimestrielles.

La subvention versée au CCAS et à l'épicerie solidaire a été de **810 000 euros**, soit un niveau maintenu par rapport à 2021.

La subvention versée à la Caisse des écoles a été de **50 000 euros**, eu égard aux évolutions salariales décidées par l'Etat et au renforcement des effectifs du dispositif de réussite éducative de la collectivité.

4/Les intérêts de la dette

Pour rappel, la collectivité ayant eu recours à un emprunt de 2,5 millions d'euros fin 2021, les intérêts de la dette acquittés en 2022 se sont élevés à **100 949,21 euros**.

5/ Les charges exceptionnelles

Ces charges ont été quasiment nulles en 2022, compte tenu du fait que le dispositif des chèques cadeaux, imputé à ce chapitre budgétaire en 2021, a été transféré vers le chapitre 65 suite à des changements dans la nomenclature M57.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : les principales recettes

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT CA 2021 CA 2022 Ecart I

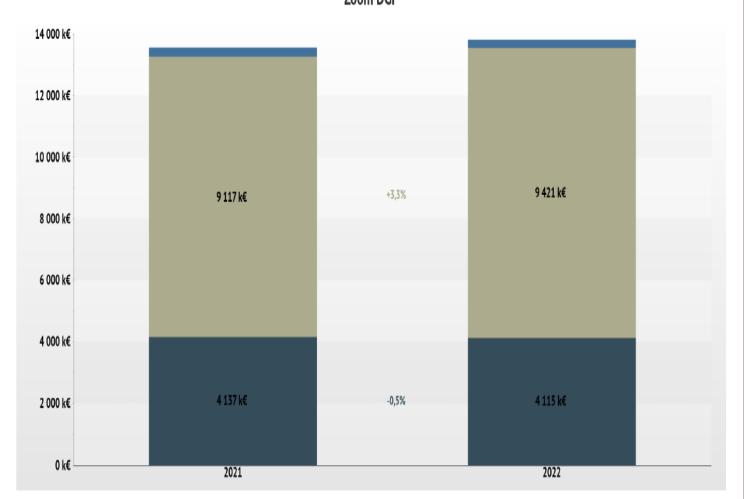
	CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
R013 Atténuations de charges	433 k€	531 k€	22,6 %
R70 Produits des services	1 641 k€	1 970 k€	20,01 %
R73 Impôts et taxes	17 196 k€	18 039 k€	4,91 %
R74 Dotations et Participations	15 570 k€	16 185 k€	3,95 %
R75 Autres produits de gestion courante	519 k€	601 k€	15,8 %
R76 Produits financiers	0 k€	0 k€	
R77 Produits exceptionnels	333 k€	42 k€	-87,43 %
R78 Reprises sur provisions réelles	0 k€	0 k€	
Autres recettes de fonctionnement	0 k€	0 k€	
Total recettes de fonctionnement	35 692 k€ (91,83 %)	37 368 k€ (97,10 %)	4,7 %

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,7 % entre 2021 et 2022.

1/Les dotations d'Etat

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE Moyenne ou montant Moyen sur la période
Dotation forfaitaire (R7411)	4 136 906 €	4 114 937 €	-0,53 %
DSR (R74 121)	0€	0€	
DSU (R74 123)	9 117 259 €	9 420 608 €	3,33 %
DNP (R 74127)	286 554 €	269 472 €	-5,96 %
Autres R741	0€	0€	

Zoom DGF



Les dotations et participations de l'Etat ont augmenté de 3,95% en 2022.

Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de **303 349 euros**, mais aussi par les recettes supplémentaires perçues au titre de la CTG (convention territoriale globale), qui fait bénéficier à la collectivité d'environ **200 000 euros** de plus que le contrat enfance jeunesse (CEJ).

2/La fiscalité

Porté par des bases de fiscalité revalorisées à hauteur de 3,4%, le produit de la fiscalité directe locale a été dynamique en 2022 (+2,86 %, soit 311 064 euros supplémentaires).

En termes de fiscalité indirecte, les principales observations constatées au compte administratif sont les suivantes :

- . les droits de mutation (indexés sur les transactions immobilières) ont progressé de **9,7 %**, pour s'établir à **951 257,04 euros**,
- . la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est en légère augmentation, pour se situer à **240 000 euros** contre 230 000 euros en 2021,
- . la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est passé de 105 993 euros en 2021 à **279 024 euros** en 2022, sous l'effet notamment de la progression du coefficient appliqué par l'Etat (de 4 à 6).

3/Les produits des services

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
PRODUITS DES SERVICES (R70)	1 641 330 €	1 969 750 €	20,01 %
Concession dans les cimetières (produit net) (R70311)	52 013 €	45 089 €	-13,31 %
Redevance occupation dom. public communal (R70323)	83 393 €	93 575 €	12,21 %
Autres redevances et recettes diverses (R70388)	0€	0€	
Travaux (R704)	0€	0€	
Intervention sous facturation (R7061 hors 70611)	0€	0€	
Redevances services culturels (R7062)	135 557 €	154 955 €	14,31 %
Redevances services sports et loisirs (R7063)	11 919 €	10 471 €	-12,15 %
Redevances et droits services sociaux (R7066)	499 735 €	483 730 €	-3,2 %
Redevances et droits services périscolaires (R7067)	429 529 €	717 840 €	67,12 %
Autres prestations de services (R7068)	0€	0€	
Personnel facturé (R7084)	313 344 €	271 613€	-13,32 %
Remboursement de frais (R7087)	113 592 €	188 467 €	65,92 %
Autres	2 248 €	4 010 €	78,38 %

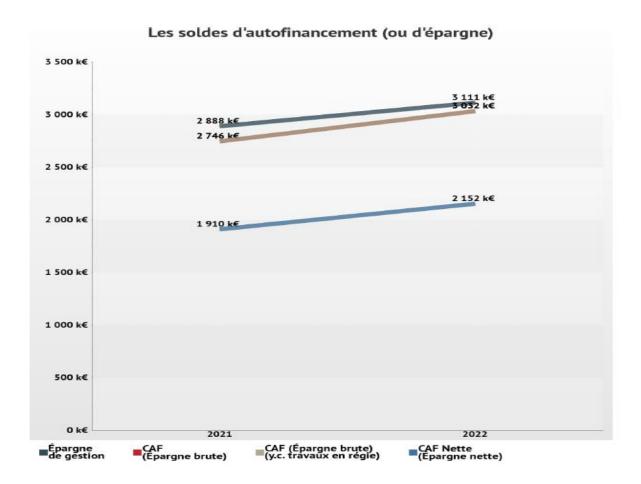
Les produits des services ont évolué de **20 %**, sous l'effet principal d'une forte évolution des recettes perçues dans le domaine du périscolaire (cantine scolaire notamment).

Ces produits représentent 1 969 750 euros en 2022.

Vandoeuvre 2022 : l'épargne et l'autofinancement

Sous l'effet du fort dynamisme des recettes réelles de fonctionnement, la collectivité présente, pour ce compte administratif 2022, des niveaux d'épargne et d'autofinancement en progression par rapport à l'an dernier, comme en témoigne l'excédent global dégagé par la section de fonctionnement.

Ces indicateurs favorables permettent ainsi à la collectivité de recouvrir le besoin de financement de la section d'investissement sans recourir à l'emprunt.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT : les principales dépenses

1/Les principales dépenses (hors dette)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

		CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
D10 L	Dotations, fonds divers	0 k€	0 k€	
D13 5	Subventions	0 k€	0 k€	
D6 Ei	mprunts	847 k€	885 k€	4,45 %
Opéra	ations d'équipement	0 k€	0 k€	
D20 //	mmobilisations incorporelles	300 k€	530 k€	76,41 %
D204	Subventions d'équipement versées	89 k€	64 k€	-27,85 %
D21 //	mmobilisations corporelles	3 281 k€	3 412 k€	4,01 %
D23 //	mmobilisations en cours	18 k€	7 k€	-63,75 %
D27 A	Autres immobilisations financières	8 k€	0 k€	-99,45 %
D45 (Opérations pour compte de tiers	0 k€	0 k€	
D020	Dépenses d'investissement imprévues	0 k€	0 k€	
Autre	es dépenses d'investissement	8 k€	106 k€	1220 %
Total dép	enses d'investissement	4 552 k€ (12,23 %)	5 004 k€ (12,72 %)	9,92 %

Dans un contexte marqué par l'inflation et le renchérissement des coûts, le niveau d'investissement de la collectivité a été supérieur à celui observé l'an dernier (+ 10%).

Les frais d'études

Ils ont été de 376 774,68 euros en 2022, et ont porté notamment sur :

- . la démolition des logements Bizet,
- . différents diagnostics d'amiante sur les travaux portés par la collectivité,
- . la coordination des systèmes de sécurité et d'incendie au domaine du Charmois,
- . le remplacement des sols et de l'éclairage de la Médiathèque et de divers bâtiments municipaux,
- . les travaux de restructuration des espaces verts.

Les dépenses d'équipement

Elles ont représenté 3 419 014,77 euros en 2022, dont notamment :

- . **131 080,30 euros** pour divers aménagements au Parc Richard Pouille (luminaires, sanitaires, massif, habillage en bois, etc.),
- . 182 899,88 euros pour le remplacement des éclairages de la Médiathèque (passage en LED),
- . 391 284,10 euros pour la climatisation de l'Hôtel de Ville,
- . **40 000 euros** pour l'acquisition d'une collection de disques à destination de la Maison de la chanson française,
- . 133 078,20 euros pour la désimperméabilisation de cours d'écoles (Charmois et Pompey),
- . 95 261,92 euros consacrés à la réalisation et à la maintenance des aires de jeux,

- . **154 581, 83 euros** pour l'équipement numérique des écoles (ENT, serveurs, imprimantes, réseaux, etc.),
- . **136 383,64 euros** pour l'équipement informatique global (postes informatiques, tablettes numériques pour les élus, outils et logiciels pour les services, écran tactile devant l'Hôtel de ville, solutions de dématérialisation, etc.),
- . **314 116, 06 euros** pour l'acquisition de matériels nécessaires à l'activité des services (matériels et outillages techniques, matériels pour le nettoyage des locaux, etc.),
- . **193 962, 86 euros** pour le renouvellement du parc automobile (véhicules et vélos électriques, véhicules pour la police municipale, camion benne).

3/Le remboursement en capital de la dette

La collectivité ayant contracté un emprunt de 2,5 millions d'euros fin 2021, le remboursement en capital de la dette s'est élevé à **884 612 euros** en 2022.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : les principales recettes

1/ Les principales recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
	R10 Dotations, fonds divers	558 k€	582 k€	4,32 %
	R13 Subventions d'investissement	109 k€	526 k€	383,56 %
	R16 Emprunts	2 507 k€	7 k€	-99,71 %
	R204 Subventions d'équipement versées	0 k€	0 k€	
	R024 Produits de cessions d'immobilisations (BP uniquement)			
	Autres recettes d'investissement	0 k €	0 k€	-99,67 %
Tot	al recettes d'investissement	3 174 k€ (8,17 %)	1 116 k€ (2,90 %)	-64,85 %

L'emprunt

Dans un contexte économique moins favorable, marqué notamment par la remontée des taux d'emprunt, la collectivité a provisionné, en 2021, un emprunt de 2,5 millions d'euros (taux fixe de 0,56 %), ce qui lui a permis de ne pas souscrire un nouvel emprunt en 2022.

La collectivité a néanmoins choisi d'adhérer à l'Agence France Locale (AFL), dans la perspective de ses besoins de financements à venir et afin d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Le FCTVA

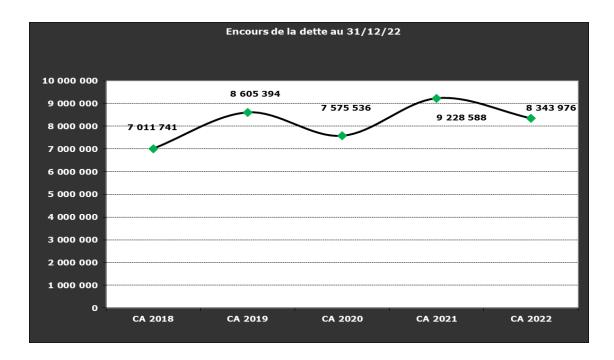
Les recettes de FCTVA sont, pour 2022, de **582 190,62 euros**, contre 558 100,35 euros en 2021.

Les subventions reçues

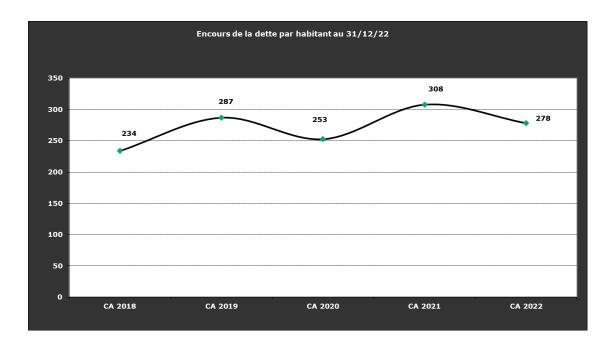
La collectivité a reçu, en 2022, un montant global de subventions d'investissement de **526 072 euros** :

- . **260 095 euros** perçus au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2019 : dossier de réaménagement du groupe scolaire Jean Macé,
- . **88 144 euros** perçus au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 : dossier du groupe scolaire Brabois
- . **48 333 euros** perçus au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 : dossier de remplacement d'éclairage dans différents bâtiments municipaux (passage en LED),
- . **97 500 euros** versés par la Métropole du Grand Nancy au titre de l'aide à la relance du logement sur le territoire métropolitain (construction durable),
- . **24 000 euros** versés par l'Etat pour la rénovation du terrain de football synthétique du Charmois,
- . **8 000 euros** versés par le Département pour la rénovation du terrain de football synthétique du Charmois.

Vandoeuvre 2022 : la dette



N'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2022, les ratios de dette de la collectivité se sont mécaniquement amoindris, et demeurent très favorablement orientés dans la perspective de la concrétisation budgétaire de projets structurants du PPI (auditorium, MAHICHA, restauration scolaire Jeanne d'Arc, équipements sportifs, Skatepark, etc.).



CONCLUSION

Succédant à deux années marquées par la pandémie de COVID, l'année 2022 aura, elle, été fortement impactée par le contexte géopolitique lié à l'invasion russe en Ukraine, ainsi que par un contexte économique tendu et instable, symbolisé par l'inflation.

Face à un renchérissement généralisé des coûts et à un prix de l'énergie par moment immaîtrisable, la Ville de Vandoeuvre a, dans les possibilités qui sont les siennes, réussi à consolider ses principaux équilibres budgétaires et financiers, comme en témoignent ses niveaux d'épargne et d'autofinancement, supérieurs à 2021.

Ainsi, le dynamisme des recettes de fonctionnement (dotation de solidarité urbaine, évolution des bases de la fiscalité directe ainsi que du produit de la fiscalité indirecte), conjuguée à une gestion rigoureuse des leviers structurels de son budget et des dépenses du quotidien, ont permis à la collectivité de faire face à ce contexte inédit, mais aussi de mettre en œuvre une politique salariale attractive à destination des agents (tableau des emplois, revalorisation des régimes indemnitaires).

En ce sens, le résultat de clôture positif issu de ce compte administratif 2022, dégagé sans avoir eu recours à l'emprunt, permet à la collectivité de présenter des indicateurs financiers solides.

Avec un endettement faible et maîtrisé, la concrétisation des projets structurants inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI), tels que l'auditorium, la restauration scolaire Jeanne d'Arc, la MAHICHA, la réalisation d'un skatepark et de différents équipements sportifs, s'oriente favorablement.

Cette situation financière, saine, permet également à la collectivité de se projeter dans l'avenir avec confiance, à travers notamment des thématiques primordiales comme la transition écologique, l'attractivité économique (Centre Commercial des Nations), la centralité, le numérique.

A l'issue de cet exercice budgétaire 2022, la collectivité s'engage donc dans cette seconde partie de mandat avec le même objectif de poursuivre le développement de la ville et la qualité des services proposés à la population, dans le respect de ses possibilités budgétaires et de l'argent public.

